



Direction générale
de la santé

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Aux entreprises du canton de Vaud

Le Médecin cantonal / La Pharmacienne cantonal

Réf. KB/MGN/shd

Lausanne, le 7 septembre 2021

Organisation de la campagne de vaccination contre la COVID-19 au sein des entreprises du canton de Vaud

Madame, Monsieur,

Le Canton de Vaud souhaite offrir à vos collaboratrices et collaborateurs la possibilité de se faire vacciner sur votre site.

La présente lettre a pour objet de vous donner les informations utiles qui vous permettront de vous positionner quant à la participation de votre établissement à la campagne de vaccination contre la COVID-19.

Ainsi nous vous proposons d'organiser une vaccination de vos collaboratrices et collaborateurs sur site par une équipe mobile, pour autant que vous puissiez assurer la vaccination d'un **nombre minimal de 50 personnes**.

La vaccination en entreprise est destinée aux personnes suivantes :

- collaborateurs actifs de l'entreprise **résidant et non résidant sur le canton de Vaud**, au bénéfice ou non de l'AOS, dans leur 16^e année (nés en 2005) et plus (y compris les travailleurs frontaliers) ;
- collaborateurs retraités de l'entreprise **avec domicile légal sur le canton de Vaud** ;
- membres du noyau familial dans leur 16^e année et plus, habitant sous le même toit, **avec domicile légal sur le canton de Vaud** ;
- collaborateurs ou membres du noyau familial ayant développé la maladie il y a plus de quatre semaines, documentée par un test SARS-CoV-2 positif (antigénique rapide, PCR) **avec domicile légal sur le canton de Vaud**.

La vaccination en entreprise n'est pas destinée aux personnes suivantes :

- collaborateurs ou membres du noyau familial ayant une maladie chronique à haut risque ou à risque, selon les critères d'éligibilité de l'OFSP ;
- collaborateurs avec un antécédent d'allergie sévère (antécédent de choc anaphylactique ; prescription d'EpiPen® ; réaction menaçant la vie).

Si un collaborateur fait partie des groupes éligibles, il faut également s'assurer qu'il ne présente pas de contre-indication à la vaccination. Les contre-indications en vigueur sont régulièrement actualisées sur le site <https://coronavax.unisante.ch/professionnels>.

Nous vous remercions de nous faire part de votre intérêt à l'adresse entreprise.covidvaccination@vd.ch d'ici au **mardi 21 septembre 2021**.

Afin d'organiser cette future vaccination au plus près de vos besoins, nous vous saurions gré de nous indiquer, dans votre manifestation d'intérêt, le nombre de vos collaboratrices et collaborateurs qui seraient à vacciner et le délai de mise en œuvre que vous imaginez pour ce faire.

Nous vous mettrons ensuite en relation avec les partenaires pouvant effectuer la vaccination sur le site de votre entreprise pour qu'ensemble vous puissiez définir les modalités contractuelles et organiser la mise en œuvre.

Dès lors que votre entreprise aurait un **nombre inférieur à cinquante collaboratrices et collaborateurs** à vacciner, vous trouverez dans le lien ci-dessous, la liste des pharmacies disposées à accueillir vos collaboratrices et collaborateurs pour une vaccination individuelle ou de groupe ou prêtes à se déplacer sur le site de votre entreprise selon détermination conjointe <https://vaccinationenpharmacie.ch/cantons/vaud.html>.

Si vous ne souhaitez pas organiser la vaccination de vos collaboratrices et collaborateurs au sein de votre entreprise, nous vous serions reconnaissants de les encourager à se faire vacciner à titre individuel selon les modalités décrites sur le site <https://coronavax.unisante.ch/>.

Nous sommes à votre disposition et vous pouvez nous contacter pour tout complément d'information à l'adresse entreprise.covidvaccination@vd.ch.

Les informations transmises dans le présent courrier correspondent à la situation actuelle et sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions prises par le Canton.

Nous vous remercions vivement pour votre engagement dans la gestion de cette pandémie.

Avec l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Dr Karim Boubaker
Médecin cantonal



Marie-Christine Grouzmann
Pharmacienne cantonale